

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy**

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre à 17h30 à La Roche des Arnauds, le Conseil de la Communauté de Communes s'est réuni, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, Président, dûment convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt-deux.

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 37 Présents à la séance : 23 Pouvoirs : 7
DATE DE LA CONVOCATION	6 décembre 2022
SEANCE DU	12 décembre 2022

OBJET : Convention Territoriale Globale (CTG) 2022-2026

Présents : M. Jacque FRANCOU, M. Jean ROUSSEAU, M. Michel VIDAL représente Mme Anne-Marie GROS, Mme Monique BARTHÉLÉMY, Mme Marie-Paule ROGOU, Mme Alexandra BUTEL, M. Alain LAURENS, M. Michel RICOU-CHARLES, , Mme Marion ALFINITO représente M. Rémy FREY, M. Maurice CHAUTANT, Mme Josette REVOUX, M. Jean-Marie GUEYRAUD, M. Jean-Pierre BRIOULLE, M. Olivier REGORD, M. Christian GILARDEAU-TRUFFINET, M. Christian AUBERT, M. Jean BANAL, Mme Françoise BELLANGER, M. Alain CAUSSE, Mme Lamia CONTRUCCI, M. Serge EYSSERIC, M. Gérald GRIFFIT.

Absents et excusés : Mme Françoise PINET, M. Alain BOYOD, Mme Mallorie BOURGOGNE, Mme Christiane ACANFORA, M. Roger AQUINO, M. Robert PAUCHON, M. Georges LESBROS, M. Fabien GASCARD, M. Roland AMADOR, M. Jean-François CONTOZ, M. Jean-Claude VALLIER, Mme Claude DUBUT, Mme Bernadette SAUDEMONT, Mme Rajaa TOUSSAINT.

Pouvoirs : Mme Françoise PINET donne pouvoir à M. Jean-Pierre BRIOULLE ; M. Alain BOYOD donne pouvoir à M. Jacques FRANCOU ; Mme Christiane ACANFORA donne pouvoir à Mme Marion ALFINITO ; M. Jean-François CONTOZ donne pouvoir à Mme Josette REVOUX ; Mme Claude DUBUT donne pouvoir à M. Gérald GRIFFIT ; Mme Rajaa TOUSSAINT donne pouvoir à Mme Françoise BELLANGER ; Mme Mallorie BOURGOGNE donne pouvoir à M. Maurice CHAUTANT.

Il a été procédé, conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Gérald GRIFFIT, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Il s'agit d'une convention de partenariat entre la collectivité, la Caisse Commune de Sécurité Sociale (CCSS) des Hautes-Alpes et la Mutualité Sociale Agricole (MSA) Alpes Vaucluse visant à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants du territoire.

Expérimentée depuis 2009 au niveau national, 97% des élus signataires ont estimé qu'elle est pertinente et qu'elle constitue un levier décisif à la définition, la mise en œuvre et la valorisation de leur projet de territoire. La Communauté de Communes Buëch-Dévoluy a été la 1ère collectivité à conventionner dans le Département en 2018.

Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle matérialise l'engagement conjoint de la CCSS et des collectivités à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire.

La présente convention est proposée pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2026. Elle couvre les compétences respectives des collectivités territoriales du Buëch-Dévoluy qui en sont signataires : la CCBD, la Mairie d'Aspres-sur-Buëch, la Mairie du Dévoluy, la Mairie de la Roche des Arnauds, et la Mairie de Veynes.

Le conseil communautaire en date du 30 mai 2022 a donné son accord de principe au renouvellement de cette convention.

Après avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- Approuve la Convention Territorial Globale (CTG)
- Autorise le Président de la Communauté de Communes, à signer les documents s'y afférents

Pour :	30 dont 7 pouvoirs
Contre :	
Abstention :	

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds
les jours, mois et an susdit.
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance,



Gérald GRIFFIT

Le Président,



Michel RICOU-CHARLES